

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 JANVIER 2024**

---

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Validation des procès-verbaux des séances du 06/11/2023 et 11/12/2023.
- 2/ Dépenses imprévues travaux mairie et ancienne école (D)
- 3/ TE38 – travaux sur réseaux d'éclairage public (D)
- 4/ Prime pouvoir d'achat (D)
- 5/ Point budgétaire
- 6/ Informations et questions diverses
- 7/ Tour de table.

**Ouverture du conseil municipal à 20h30**

Minute de silence en mémoire d'un administré décédé le 29 décembre 2023.

**Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :**

- Deux décisions prises depuis le dernier conseil municipal :
  - Décision du maire n°03/08-2023 : attribution et signature du marché de rénovation de la mairie
  - Décision du maire n°04/08-2023 : attribution et signature du marché de rénovation de l'ancienne école

**1/ Validation du procès-verbal de séance du 6 novembre et 11 décembre 2023.**

Rectification au point n°2 de la séance du 06 novembre 2023 – proposition de validation

**2/ Dépenses imprévues travaux mairie et ancienne école**

Délibération inutile au regard de l'alinéa 4 de la délibération de délégation du conseil municipal au maire n°2020-17 du 13 juillet 2020.

Présentation des frais imprévus comptabilisés par marchés :

- Rénovation de la mairie :

Date	Prestataire	LOT	Descriptif des travaux	HT
27/10/2023	Rey frères	7	Fourniture et pose d'une unité intérieure supp au RDC	1 352,00 €
21/12/2023	GAILLARD	6	Eclairage extérieur - gâche électrique - alimentation BAES	2 361,45 €
10/01/2024	DIC	4	Placo supplémentaire	2 430,00 €
05/01/2024	DIC	4	Augmentation hauteur placo	1 635,30 €

- Rénovation de l'ancienne école :

Date	Prestataire	Lot	Descriptif des travaux	HT
17/10/2023	Aoste Vidange	hors marché	Nettoyage et dégazage de la cuve à fioul + découpe et évacuation de la cuve	841,00 €
26/10/2023	TOMAI	2	Mise en place de tirant - reprise de fissures intérieures - béton	9 000,00 €
26/10/2023	TOMAI	2	Fourniture et pose d'isolant sous dallage	2 622,00 €
22/11/2023	TOMAI	2	Modification du dallage	9 374,00 €
01/12/2023	TOMAI	2	Aménagement d'une rampe devant l'entrée	2 500,00 €
	TOMAI	2	Appuis et seuil de fenêtres rdc et étage	1 740,80 €
	TOMAI	2	Tranchée pour passage gaine de gaz	910,00 €
07/12/2023	A TOUS CARREAUX	6	Dépose et évacuation du carrelage existant	557,50 €
03/01/2024	GAILLARD	7	Flash incendie WC PMR + installation câblage Prises courant	1 015,00 €
10/01/2024	DIC	5	Augmentation hauteur	1 855,72 €

### 3/ DÉLIBÉRATION N°2024-01 : TE38 – travaux sur réseaux d'éclairage public

Le maire expose aux conseillers que pour donner suite à sa demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :  
Collectivité :

COMMUNE  
ST SORLIN DE MORESTEL  
Affaire n°  
EP rénovation tr1  
**23-002-458**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 36 255 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 20 960 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 133 €  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 14 162 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 36 255 €  
Financements externes : 20 960 €  
Participation prévisionnelle : 15 295 €  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 1 133 €  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :  
14 162 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

#### 4/ DÉLIBÉRATION N°2024-02 : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Madame le maire informe les conseillers qu'un dossier préalable et un projet de délibération pour verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnel aux agents a été soumis au comité social territorial du CDG38 et a recueilli un avis favorable.

Madame le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle en conservant les montants maximums fixés par le décret.  
Elle précise que celle-ci sera versée en fonction la fourchette de rémunération brute et du prorata temporis du temps de travail exercé sur la période du 1er juillet 2022 et 30 juin 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

#### 5/ Point budgétaire

Mme le maire a rencontré ce jour l'un des responsables du centre de gestion comptable. Il a été très pédagogue et accepte même de nous assister dans l'élaboration de notre budget prévisionnel 2024.  
Certaines écritures de clôture restent à passer sur le budget 2023 et un point arrêté définitif pourra être rendu.

#### 6/ Informations et questions diverses

- **Le 9 juin 2024** : élections européennes – une formation sera dispensée auprès des secrétaires de mairie pour préparer cette journée. 34 listes sont attendues, il faut donc 34 panneaux d'affichage. Une subvention globale de 50 € sera versée aux communes pour l'achat des panneaux.
- **Inauguration de la mairie et de la nouvelle salle polyvalente** : St Sorlin en fête propose d'aider la mairie pour l'organisation. Proposition de fixer l'évènement au week-end précédant les élections européennes soit le 1<sup>er</sup> juin 2024. Mme le maire propose aux conseillers de constituer une commission pour travailler sur l'organisation.
- **ZAeNR** : Le dossier avance. Des décisions ont été prises pour diminuer les énergies fossiles. Il y a eu un travail sur 14 cartes, selon les catégories d'énergie réparties dans 3 types de production (électricité, chaleur et gaz). Ce travail a permis de déterminer et de proposer un zonage en fonction des systèmes de production (par exemple : chauffage bois => zonage sur l'ensemble de la commune ; méthanisation => absence de potentiel pour l'ensemble de la commune). Une réunion publique est organisée le 5 février 2024 à 18h30 à Morestel (maison des associations). À la suite de cette réunion, une délibération devra être prise par le conseil municipal à la prochaine séance. La CCBD se chargera de transmettre l'ensemble des dossiers des communes à la Préfecture. Présentation des cartes et du travail de zonage au conseiller pour collecter leur avis.
- **Employé communal** : un agent d'entretien des espaces verts et bâtiment va être proposé en renfort des conseillers délégués par l'intermédiaire de l'association « Osez » à la suite du départ de notre agent.

## 7/ Tour de table

- **Maurice Cottaz** : 12<sup>ème</sup> rencontre des St Sorlin de France organisée par St Sorlin en Valloire. Proposition de dates : 15 & 16 juin ou 22 & 23 juin. Des référents par commune devront être nommés. Il est décidé que Maurice Cottaz et Simone Combet soient les référents pour l'organisation de cet événement. Adhésion de 25 € par personne est demandée. Une communication va être diffusée prochainement auprès des habitants de la commune.
- **Geneviève Corbi** : la soirée crêpe destinée aux jeunes collégiens n'a pas rencontré son public. Des événements seront programmés cette année (St Sorlin en roue libre & la fête de la nature).
- **Gérard Budin** : doit finir de faire le point sur les chemins. Les conditions météo retardent l'entretien des chemins. En fonction, des devis vont être demandés pour constitution du budget.
- **Jacques Cuisnier** : a reçu des panneaux de signalisation et d'autres sont à venir. Réunion sécurité routière : réunion vendredi 19 janvier à destination des riverains du chemin de la Croix, du Gros Châtaignier et de Penon. Le but est d'organiser une réflexion concernant la mise en sens unique une partie du chemin du Gros Châtaignier. Une relance au Syndicat des Eaux va être faite au sujet des canalisations à refaire au chemin du Gros Châtaignier. 26/27/28 février : comptage de la chasse en présence d'un agent de l'OFB.
- **Marie-Alix Riobé** : Prépare le prochain Sorl'info. Projet des arbres à planter : qu'en est-il du dossier ? Jacques Cuisnier a relancé la Sté Bonnaire pour obtenir un devis.
- **Michelle Faure** :
  - Le 3/02 à 9h animation vannerie sauvage pour fabriquer des mangeoires à oiseaux. Les places sont limitées à 10 personnes (adultes ou /et enfants). Inscription auprès de l'office du Tourisme.
  - Le 25/05 fête de la nature : Corinne Trentin propose une balade sur le thème des plantes comestibles en matinée. Une réunion de préparation est souhaitée avec les maîtresses de l'école pour valoriser cet événement sur le thème de la nature (exposition, concours photo, etc....).
  - 17/01 : réunion biodiversité à la salle Diamantelle de Vézeronce.
  - 24/01 : réunion biodiversité à St Hilaire de Brens.
- **Simone Combet** : rappel du repas des aînés organisé samedi 20 janvier à 12h à Arandon-Passins au Bistrot des Saveurs. 51 personnes sont attendues.

**Fin de séance : 22h30**

Le maire,

La secrétaire de séance,

Nicole GENIN

Simone COMBET